

**Demande de recertification certificat SSIPM Nom:** \_\_\_\_\_

Merci de remplir ce formulaire au PC ou en caractères d'imprimerie

L'attestation de formation complémentaire en traitement interventionnel de la douleur est délivrée pour 5 ans. La validité de l'attestation est prolongée pour 5 ans supplémentaires si le médecin remplit les exigences suivantes:

- Participation à des sessions de formation continue en traitement interventionnel de la douleur reconnues par la SSIPM pour un total de 40h/crédits en 5 ans.
- Réalisation d'au moins 250 interventions (en moyenne 50 par année), de manière autonome ou supervisée en tant que formateur. Seules les interventions énumérées dans le programme de formation 2016 peuvent être comptabilisées (voir tableau ci-dessous)

<b>1. Interventions:</b>						
Toutes les interventions doivent être accomplies avec l'aide d'un amplificateur de luminance ou d'ultrasons (à l'exception du CT)						
Les interventions doivent être indiquées par rubrique et par année. Veuillez indiquer l'année correspondante dans les titres des colonnes. Aucune modification ne doit être apportée à la liste. Seules les interventions énumérées ci-dessous peuvent être comptabilisées.						<b>Total interventions en 5 ans</b>
		<b>Année:</b>	<b>Année:</b>	<b>Année:</b>	<b>Année:</b>	<b>Année:</b>
1.	Injections péiradiculaires au niveau cervical ou thoracique					
2.	Injections péiradiculaires au niveau lombaire					
3.	Injections translaminaires dans l'espace épidual au niveau cervical ou thoracique					
4.	Injections translaminaires dans l'espace épidual lombaire					
5.	Injections épidurales par l'articulation sacro-lombaire					
6.	Injections intraarticulaires dans les articulations facettaires cervicales					
7.	Injections intraarticulaires dans les articulations facettaires lombaires ou thoraciques					
8.	Injections intraarticulaires dans les articulations sacro-iliaques					
9.	Anesthésies locales des branches médiales de la colonne vertébrale, niveau cervical					
10.	Anesthésies locales des branches médiales de la colonne vertébrale, niveau lombaire ou thoracique					
11.	Blocages des nerfs périphériques et injections dans les articulations périphériques					
12.	Blocages du système neurovégétatif					
13.	Traitements ablatifs du rameau médian (niveau cervical, thoracique ou lombaire)					
14.	Discographies (niveau cervical, thoracique ou lombaire)					
15.	Traitements ablatifs des disques intervertébraux					
16.	Mise en place d'électrostimulateurs périduraux					
17.	Implantations de pompes intrathécales					
<b>TOTAL</b>						

Lieu / Date : \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

**2. Assurance qualité:**

Les données personnelles de performance et les résultats à long terme des traitements prodigués doivent être contrôlés et documentés au moyen d'un système d'assurance de la qualité.

Comment contrôlez-vous la qualité de vos interventions ?

---



---



---



---



---

**3. Formation continue :**

Durant les 5 dernières années, j'ai participé aux formation continues de traitement interventionnel de la douleur suivantes :

Un total de 40 points / crédits est exigé (merci de joindre les attestations de participation !)

Date	Formation continue	Nombre points	Date	Formation continue	Nombre points
<b>Total points de formation continue durant les 5 dernières années</b>					

Lieu / Date : \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_